

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 24/09/2019 Reçu en préfecture le 24/09/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190919-D2019\_BS\_154-DE

# Une autre vie s'invente ici

# Délibération **2019 BS 154** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE: CONTRAT DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2019-2020

L'an deux mille dix-neuf et le 19 septembre 2019, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 12 septembre, se sont réunis à Reillanne dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 26 présents (18) ou représentés (8) pour 17 requis.

## Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Valérie DELONNETTE, Gaëlle LETTERON, Mireille BOR, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Roselyne GIAI-GIANETTI, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Bernard FRAYSSINET, André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Alain DEILLE, Pierre FISHER, Stéphane SAUVAGEON, Serge SARDELLA, Christian CHENEZ.

#### Avaient donné pouvoir :

Madame Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE.

Madame Paule DAPRES à Dominique SANTONI.

Madame Sabine GATIN à Alain CAHOUR.

Madame Yolande PRIMO à Alain DEILLE.

Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON.

Monsieur Gérard MATHERON à Gisèle MAGNE.

Monsieur Philippe ROUX à Stéphane SAUVAGEON.

Monsieur Paul FABRE à Christian CHENEZ.

#### Etaient excusés :

Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME. Monsieur Jacques DECUIGNIERES.

### Etaient également présents, sans voix délibérative :

Madame Isabelle BAYONNETTE.

Madame Catherine SERRA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 22 mars 2019, définissant le cadre général de la contractualisation avec les territoires ;

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 21 juin 2019, approuvant les 8 contrats départementaux de solidarité territoriale,

Vu les contrats des territoires de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et des Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Haute Provence Pays de Banon;

Considérant la démarche de contractualisation engagée par le Département des Alpes de Haute Provence pour la période 2019 –2020 ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🚮 • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 24/09/2019 Reçu en préfecture le 24/09/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190919-D2019\_BS\_154-DE

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les Contrats départementaux de solidarité territoriale 2019 –2020 des territoires de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et des Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Haute Provence Pays de Banon;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer lesdits contrats ainsi que tous documents afférents.

La Présidente,

Somination SANT

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0